

**AVENANT DU 25 OCTOBRE 2005 A LA CONVENTION COLLECTIVE  
DES ENTREPRISES DE COURTAGE D'ASSURANCES ET/OU DE  
REASSURANCES DU 18 JANVIER 2002**

Entre les organisations soussignées, il est convenu de ce qui suit :

Conformément au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 22 de la Convention collective du 18 janvier 2002, ainsi qu'à l'article 2 de l'avenant du 24 juin 2004, les partenaires sociaux, réunis en Commission Paritaire, ont décidé, après avoir négocié, de majorer de 2,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2006 les salaires annuels minima, fixés à l'annexe IV réévalués précédemment et en dernier lieu par l'avenant du 24 juin 2004.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la nouvelle grille des salaires minima est la suivante :

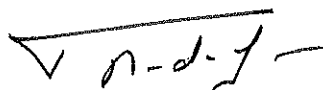
CLASSE	SALAIRES ANNUELS MINIMA En € (euros)
Classe A	16031
Classe B	17099
Classe C	18167
Classe D	20305
Classe E	24045
Classe F	28534
Classe G	33129
Classe H	40609

L'augmentation de 2,5% portant sur les salaires annuels minima conventionnels, il appartient cependant aux employeurs de vérifier à la fin de l'année 2006 que ce minimum annuel a été atteint par chaque salarié dans chaque classe, en tenant compte des calculs au prorata, et de verser le complément dans la négative.

Paris, le 25 octobre 2005

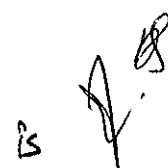
Pour la Fédération Française des Courtiers d'Assurances et de Réassurances (F.C.A.),  
91, rue Saint-Lazare, 75009 Paris,

Patrice DEDEYAN




Pour le Syndicat Français des Assureurs Conseils (S.F.A.C.),  
14, rue de la Grange Batelière, 75009 Paris,

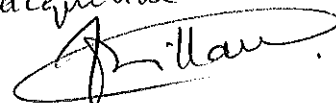
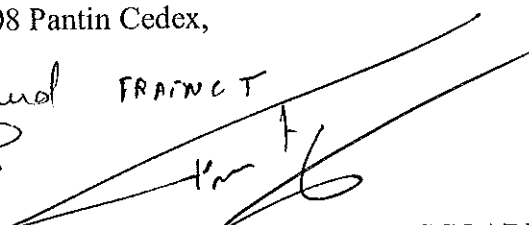
Alain MORICHON

Pour la CFE-CGC, le Syndicat National de l'Encadrement du Courtage et des Agences d'Assurances, 43, rue de Provence 75009 Paris,

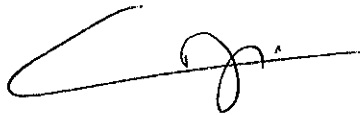
Amil SCARFEN  


Pour la Fédération des Services C.F.D.T. (Branche Assurance),  
Tour Essor, 14, rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex,

P. Buzjuc Jacqueline Puvilland FRANCO T  
  


Pour le Syndicat National de l'Assurance et de l'Assistance CFTC- SCOARP - CFTC,  
197, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris,

G. BEN ZEKRI



Pour la Fédération Nationale C.G.T. des Personnels des Secteurs Financiers (Assurance -  
Banque - Crédit), Case 537, 263, rue de Paris, 93515 Montreuil cedex,

Pour la Fédération des Employés et Cadres C.G.T./F.O., Section Fédérale des Assurances,  
28, rue des Petits Hôtels, 75010 Paris.